

PROJET DE LOI

adopté

**SÉNAT**

le 9 novembre 1983 PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1554, 1729, 1730 et in-8° 451.

Sénat : 8 et 45 (1983-1984).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures (ensemble deux annexes), signée à Bonn le 3 décembre 1976, telle qu'amendée par quatre échanges de lettres entre le gouvernement de la République française et les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse (en date des 29 avril 1983 et 4 mai 1983 ; 29 avril 1983 et 13 mai 1983 ; 29 avril 1983 et 4 mai 1983 ; 29 avril 1983 et 13 mai 1983), dont le texte est annexé à la présente loi. (1)

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1983.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexe au n° 1554 A.N. (7<sup>e</sup> législ.).